

Image not found or type unknown



Recours annulation totale ou partiel d une condamnation pecuniaire

Par **memory**, le **15/02/2012** à **18:11**

Bonjour, rnll y a quelques annee, suite a un proces en cours d Assise, j ai ete condamner a une lourd amende. Actuellement je verse une certaine somme chaque mois, mais les revenus de notre foyer sont modestes, et les frais tjrs plus elevees...maquestion est : existe - t il une procedure perme annuler totalement ou partielement de cette dette? En vous remerciant a l avance